

Comptes annuels 2013

Tous les montants sont en francs suisses.

1. Compte de résultats

1.1 Revenus

	2013	2012
Subventions fédérales	927'568'925.55	905'042'782.30
Subventions fédérales ordinaires	778'846'866.20	768'097'243.70
Subventions fédérales liées aux projets	50'980'000.00	45'493'222.00
Subvention fédérale pour l'overhead	85'000'000.00	83'000'000.00
Subventions DDC	12'080'000.00	7'875'000.00
Subvention fédérale SwissCore	662'059.35	577'316.60
Autres contributions	793'684.04	794'366.82
Autres subsides de tiers	753'684.04	794'366.82
Prélèvement fonds « dons et legs à affectation indéterminée »	40'000.00	0.00
Remboursements	22'777'111.18	18'066'153.45
Remboursements	13'847'710.90	11'763'093.43
Subsides octroyés mais non utilisés	8'929'400.28	6'303'060.02
Revenus de biens de la fondation	40'894.32	42'534.50
Intérêts du capital de fondation	7'426.35	4'988.90
Loyers provenant de biens immobiliers	33'467.97	37'545.60
Comptes de régularisation actifs	9'035'256.60	30'010'724.96
Dissolution de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement	642'155.70	1'067'005.06
Dissolution de provisions pour la participation à des accords et programmes internationaux	415'578.00	0.00
Dissolution de provisions pour engagements découlant de la convention de prestations	7'977'522.90	28'943'719.90
Revenu extraordinaire	229'947.94	116'217.78
Total	960'445'819.63	954'072'779.81

1.2 Charges

	2013	2012
Encouragement de la recherche	770'585'578.81	781'834'002.30
Projets	385'464'589.50	363'799'791.70
Carrières	165'788'647.00	156'593'085.00
Programmes	135'210'228.31	183'533'133.60
Programmes nationaux de recherche	19'711'587.41	22'521'453.57
Pôles de recherche nationaux	40'246'027.00	64'615'300.00
Autres programmes	66'429'369.00	89'435'690.00
Coopération internationale	8'823'244.90	6'960'670.03
Infrastructures	36'306'982.00	32'591'132.00
Communication scientifique	5'352'179.00	5'238'399.00
Programmes de tiers	42'462'953.00	40'078'481.00
Overhead	84'999'998.00	83'000'000.00
Initiatives ERA	46'347.57	30'914.95
Comptes de régularisation passifs	70'115'350.38	6'364'934.20
Création de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement	13'318'804.75	5'748'010.20
Création de provisions pour la participation à des programmes et des accords internationaux	5'709'688.00	616'924.00
Création de provisions pour engagements issus de la convention de prestations	51'086'857.63	0.00
Expertise et gouvernance scientifiques	9'250'961.34	8'699'256.39
Conseil de fondation	95'105.75	136'957.60
Conseil de la recherche, évaluation et assurance qualité	7'187'611.96	6'782'719.32
Comités de direction et groupes d'experts	1'837'378.83	1'649'150.17
Commissions de recherche	130'864.80	130'429.30
Relations publiques	1'710'857.09	1'691'861.95
Administration	29'172'433.51	28'277'453.14
Charges de personnel	23'874'783.63	22'583'939.29
Mandats externes	345'415.52	197'202.40
SwissCore	993'089.97	865'927.21
Autres charges administratives	781'688.09	733'923.59
Charges informatiques	1'940'638.34	1'482'482.93
Charges immobilières	737'817.96	1'860'955.07
Amortissements mobiliers et immobiliers	499'000.00	553'022.65
Charges extraordinaires	200'007.22	199'268.66
Déficit/Excédent	-5'635'714.29	43'975'088.22
Total	960'445'819.63	954'072'779.81

2. Bilan

2.1 Actifs

	2013	2012
Actifs circulants	553'843'568.26	454'145'668.24
Liquidités	553'676'432.87	453'498'628.24
Créances diverses	0.00	66'868.40
Autres créances à court terme	44'482.80	55'734.80
Comptes de régularisation actifs	122'652.59	524'436.80
Actifs immobilisés	78'648'009.66	71'804'598.84
Immobilisations financières		
Dons et legs à affectation indéterminée	425'441.90	406'504.35
Dons et legs à affectation déterminée	68'315'567.76	60'992'094.49
Placement du capital de fondation auprès de l'AFF	1'330'000.00	1'330'000.00
Immobilisations corporelles	8'577'000.00	9'076'000.00
Total	632'491'577.92	525'950'267.08

2.2 Passifs

	2013	2012
Capitaux étrangers	491'546'218.27	386'711'604.00
Dettes à court terme	409'140'828.99	347'415'549.45
Engagements vis-à-vis de tiers	1'289'809.96	1'744'956.07
Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées	379'533'250.61	335'060'381.71
Comptes de régularisation passifs	332'884.90	314'741.20
Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable	1'470'000.00	1'550'000.00
Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement	20'805'195.52	8'128'546.47
Engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux	5'709'688.00	616'924.00
Dettes à long terme	82'405'389.28	39'296'054.55
Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations	82'405'389.28	39'296'054.55
Dons et legs à affectation déterminée	68'315'567.80	60'992'094.49
Fonds propres	72'629'719.85	78'246'568.59
Capital de fondation	1'330'000.00	1'330'000.00
Dons et legs à affectation indéterminée	425'441.90	406'504.35
Réserves	76'510'064.24	32'534'976.02
Résultat annuel	-5'635'714.29	43'975'088.22
Total	632'491'577.92	525'950'267.08

3. Annexe

3.1 But de la Fondation

Conformément à l'article 1 de ses statuts, le Fonds national suisse (FNS) encourage la recherche scientifique en Suisse dans le but de renforcer sa compétitivité et sa mise en réseau sur le plan international, ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes. Une attention particulière est vouée à l'encouragement de la relève scientifique (de plus amples informations sont disponibles sur le site www.fns.ch).

3.2 Principes de la présentation des comptes

La présentation des comptes est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes de la Surveillance fédérale des fondations. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats et de l'annexe et reflètent la situation financière effective.

3.3 Principes d'évaluation

Les actifs et les passifs sont évalués individuellement sur la base des valeurs d'acquisition ou vénales. Les principaux postes du bilan et dérogations aux principes d'évaluation sont brièvement commentés ci-dessous :

3.3.1 Liquidités

Avoirs en caisse, avoirs en comptes courants auprès de Postfinance et auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ces avoirs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

3.3.2 Diverses créances

Les créances diverses sont prises en compte à leur valeur nominale ; elles englobent notamment les contributions pour des projets ou des bourses facturées à des tiers, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers, des avances, de même que des impôts anticipés récupérables.

3.3.3 Comptes de régularisation actifs

Paiements anticipés pour des prestations qui ne seront fournies qu'au cours du nouvel exercice.

3.3.4 Immobilisations financières

Outre le capital de fondation placé sur un compte portant intérêt auprès de l'Administration fédérale des finances, les immobilisations financières comprennent les éléments patrimoniaux provenant de dons et de legs. Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale et les titres à leur cours actuel. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées sans effet sur le résultat via les comptes Dons et legs à affectation déterminée ou à affectation indéterminée. Les avoirs sont placés en conformité aux directives en matière de placement.

3.3.5 Actifs mobiliers et immobiliers

En ce qui concerne les actifs mobiliers, la limite d'activation est de 25'000 francs par objet. L'amortissement se fait de manière linéaire à partir de la valeur d'acquisition sur toute la durée d'utilisation. Quant aux bureaux et terrains utilisés à des fins d'exploitation, ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements. L'amortissement est effectué sur une durée d'utilisation de 30 ans.

3.3.6 Engagements vis-à-vis de tiers

Il s'agit de prestations fournies et facturées par des tiers, mais qui ne sont exigibles qu'au cours du nouvel exercice. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale.

3.3.7 Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées

Subsides pour des projets, des bourses, des programmes, etc. qui sont prêts à être versés. Ils sont pris en compte à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, les subsides qui s'étendent sur plusieurs années civiles sont répartis par tranches et comptabilisés directement sur les exercices respectifs :

- encouragement de projets de la recherche libre et orientée
- subsides pour des infrastructures
- professeurs boursiers FNS et EURYI-Awards
- Ambizione
- subsides pour des projets et cotisations de membres dans le cadre de la coopération internationale

Autrement dit, les tranches dont le paiement interviendra au cours des prochains exercices sont uniquement mentionnées dans l'annexe (cf. point 3.6).

3.3.8 Comptes de régularisation passifs

Prestations fournies par des tiers mais non encore payées ou non encore facturées. Elles sont évaluées sur la base des commandes et des offres.

3.3.9 Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable

Provisions pour soldes de vacances et de l'horaire variable des collaboratrices et des collaborateurs du Secrétariat du FNS. Ils sont évalués sur la base du barème salarial moyen et incluent l'ensemble des cotisations sociales.

3.3.10 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Fonds à affectation déterminée, que des tiers, par exemple la Direction du développement et de la coopération (DDC), et le FNS mettent à disposition pour certains programmes et qui n'ont pas encore été totalement utilisés dans le cadre de leur affectation.

3.3.11 Engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux

Il s'agit de projets de recherche internationaux auxquels participe le FNS à condition que des acteurs étrangers y contribuent également. Tant que ces derniers n'ont pas définitivement accordé de subsides, le FNS n'octroie pas d'autorisation pour le projet et ne lance pas le programme. La tranche que le FNS doit financer peut toutefois être repoussée lorsque l'on peut prévoir de manière fiable qu'une association internationale de recherche sera conclue.

3.3.12 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Des provisions peuvent être constituées en cas de non-réalisation d'objectifs fixés dans la convention de prestations avec la Confédération et mesurables au moyen de valeurs comptables. Les subsides fédéraux qui doivent être utilisés pour des mesures précises conservent ainsi leur affectation.

3.3.13 Provisions pour des mesures d'encouragement futures

En vue du lancement de nouvelles initiatives d'encouragement ou d'adaptations de mesures existantes, des provisions peuvent être constituées en concertation avec le SEFRI.

3.3.14 Dons et legs à affectation déterminée

Dons et legs à affectation déterminée qui n'ont pas encore été entièrement utilisés en tant que subsides d'encouragement. Ils sont évalués à leur valeur nominale, le cas échéant à leur valeur actuelle, et incluent le crédit d'impôts anticipés.

3.3.15 Capital de fondation

Selon l'article 4, alinéa 2 des statuts, le capital de fondation est constitué par les fonds attribués par les fondateurs et la contribution de la Confédération.

3.3.16 Dons et legs à affectation indéterminée

Il s'agit de valeurs patrimoniales ayant été cédées au FNS sans affectation et non encore utilisées. Ces valeurs sont placées auprès de l'Administration fédérale des finances.

3.4 Commentaires sur le bilan

3.4.1 Diverses créances

Au 31.12.2013, il n'existait aucune créance exigible depuis plus de douze mois. Toutefois, il a fallu procéder à la fin du mois d'août 2013 à l'amortissement complet d'une demande en dommages-intérêts de 19'413,15 francs après que le FNS a reçu un acte de défaut de biens y relatif.

3.4.2 Immobilisations financières

A la date de clôture de l'exercice, les immobilisations financières affichaient le solde suivant :

Dons et legs	31.12.2012	Pour cent	31.12.2013	Pour cent
Liquidités, dépôts à terme et créances	21'138'208.84	34%	10'296'556.70	15%
Obligations et fonds en obligations	16'406'766.00	27%	25'217'989.00	36%
Actions et fonds en actions	16'976'403.00	28%	25'289'063.00	37%
Autres placements	6'877'221.00	11%	7'937'401.00	12%
Total	61'398'598.84	100%	68'741'009.70	100%

Au 31.12.2013, afin de couvrir une partie du risque de change sur les devises étrangères, des contrats de devises à terme étaient conclus pour un montant de 4'486'961,37 francs.

3.4.3 Engagements pour soldes de vacances et de l'horaire variable

Les charges de personnel comprennent une baisse des soldes de vacances et de l'horaire variable équivalant à 80'000 francs, ces soldes passant, au total, de 1'550'000 francs au 31.12.2012 à 1'470'000 francs au 31.12.2013.

3.4.4 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Il s'agit de fonds non encore engagés au titre de subsides d'encouragement de la recherche, mais réservés en faveur de certains programmes ou initiatives. Ces fonds proviennent, au moins en partie, de tiers et doivent, en principe, leur être remboursés s'ils ne sont pas utilisés selon leur affectation dès lors que les activités ont pris fin.

	Solde au 31.12.2012	Subsides de tiers		Subside FNS	Rem- bourse- ments	Dépenses¹	Solde au 31.12.2013
FLARE	0.00	SEFRI	5'700'000.00	0.00	0.00	5'659'396.00	40'604.00
SCOPES	2'252'592.79	DDC	2'000'000.00	2'065'580.00	333'402.42	1'567'755.00	5'083'820.21
Programmes de coo- pération avec la Bul- garie et la Roumanie ²	641'519.00	DDC	3'680'000.00	300'127.00	0.00	4'621'646.00	0.00
r4d ³	2'118'589.95	DDC	6'400'000.00	3'200'000.00	0.00	5'668'474.84	6'050'115.11
Initiatives ERA	115'844.73	Divers	97'466.04	0.00	0.00	46'347.57	166'963.20
Swiss bilateral pro- gramme	3'000'000.00	SEFRI	8'500'000.00	0.00	0.00	2'036'307.00	9'463'693.00
Solde au 31.12.2013							20'805'195.52

¹ Encouragement de la recherche, avec part administrative.

² Le contrat avec la DDC ne prévoit pas de participation financière du FNS pour les programmes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie. Toutefois, étant donné que les dépenses dépassent les contributions de la DDC, le FNS a tout de même injecté des fonds propres en 2013. Selon les prévisions, les montants garantis par la DDC pour les années 2014 à 2016 vont permettre au FNS de rééquilibrer ses dépenses.

³ Swiss Programme for Research on Global Issues for Development.

3.4.5 Engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux

Il s'agit de subsides pour des projets de recherche qui sont soutenus dans le cadre d'accords internationaux et pour lesquels le FNS est parvenu à une décision de financement positive lors de l'année écoulée. Les subsides n'ont cependant pas encore pu faire l'objet de décisions, étant donné que les partenaires étrangers n'ont pas encore donné leur accord.

	Etat au 31.12.2012	Requêtes terminées 2012	Requêtes en suspens 2013	Etat au 31.12.2013
Projets de recherche internationaux en suspens évalués positivement	616'924.00	616'924.00	709'688.00	709'688.00
Promotion of Young Talents in ERA ¹	0	0	5'000'000.00	5'000'000.00
Solde au 31.12.2013				5'709'688.00

¹ Conformément à la décision de la présidence du Conseil de la recherche, la relève académique peut, par le biais de ce programme, bénéficier d'un soutien dans les pays d'Europe de l'Est qui ont récemment rejoint l'UE. Actuellement, le FNS fixe les modalités avec les institutions partenaires étrangères.

3.4.6 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Il s'agit de provisions destinées à financer la poursuite d'activités liées à des objectifs financièrement mesurables, fixés dans la convention de prestations, mais non atteints ou partiellement atteints à ce stade.

	Solde au 31.12.2012	Objectif de prestation 2013	Valeur actuelle¹ 2013	Solde au 31.12.2013
Programme doctoral ProDoc ²	13'212'209.49	0	7'977'522.90	5'234'686.59
Programmes nationaux de recherche	20'247'522.57	28'000'000	20'709'392.89	27'538'129.68
Pôles de recherche nationaux	5'836'322.49	52'500'000	39'903'586.50	18'432'735.99
Subsides de retour pour boursières et boursiers ³	0.00	4'500'000	0.00	4'500'000.00
Augmentation des forfaits aux docto- rant-e-s ³	0.00	11'000'000	0.00	11'000'000.00
Programmes spéciaux en biologie et médecine	0.00	20'000'000	4'300'162.98	15'699'837.02
Solde au 31.12.2013				82'405'389.28

¹ Charges après déduction des produits issus de fonds de tiers, de remboursements et de subsides non sollicités.

² Selon la convention de prestations, les fonds budgetés, mais non utilisés, pour ProDoc durant la période 2008-2011 seront transférés sur les années suivantes sous forme de provisions. Cette mesure garantit ainsi une clôture convenable du programme.

³ Pour autant que les fonds nécessaires soient disponibles, la convention de prestations 2013 - 2016 prévoit des subsides de retour et une augmentation du salaire des doctorants. C'est la raison pour laquelle le budget 2013 comprend des montants qualifiés de provisions dans l'objectif de performance 2013 conclu d'entente avec le SEFRI.

3.4.7 Comptes du fonds

Dons et legs à affectation déterminée		2013
Solde au 31.12.2012		60'992'094.49
Produits des intérêts et des dividendes		685'138.50
Gains de change		2'892'729.17
Donations		3'770'107.64
Prélèvements sur le fonds destiné à des projets de recherche		0.00
Frais administratifs		24'502.00
Solde au 31.12.2013		68'315'567.80

Dons et legs à affectation indéterminée		2013
Solde au 31.12.2012		406'504.35
Produits des intérêts		2'322.60
Donations		56'614.95
Prélèvements sur le fonds		40'000.00
Solde au 31.12.2013		425'441.90

3.5 Commentaires sur le compte de résultats

3.5.1 Subsides fédéraux liés à des projets

Le FNS a reçu les aides fédérales liées aux projets suivants :

	Projet, programme, instrument	2012	2013
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI	CH-Index	5'493'222	0
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI	Mandats d'encouragement de la Confédération (FLARE/programmes bilatéraux)	0	14'200'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	ProDoc	4'200'000	0
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	SystemsX.ch	20'700'000	24'500'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	Nano-Tera.ch	15'000'000	12'100'000
Académies suisses des sciences	Magazine de la recherche Horizons	90'000	180'000
Commission pour la technologie et l'innovation	Media Training pour scientifiques	10'000	0
Total		45'493'222	50'980'000

3.5.2 Subventions DDC

La Direction du développement et de la coopération (DDC) a alloué au FNS les subventions suivantes pour la réalisation de programmes spéciaux :

	2012	2013
SCOPES	1'975'000	2'000'000
Swiss Programme for Research on Global Issues for Development / r4d	400'000	6'400'000
Programmes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie	5'500'000	3'680'000
Total	7'875'000	12'080'000

3.5.3 Charges pour d'autres programmes

Les charges pour les autres programmes incluent les postes suivants :

	2012	2013
Etudes de cohorte, unités d'essais cliniques et programmes spéciaux médecine universitaire	20'002'375	4'919'877
Sinergia	48'221'772	52'650'511
Programme doctoral ProDoc	21'211'546	8'858'981
Total	89'435'690	66'429'369

3.5.4 Modification des engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Les comptes de régularisation actifs et passifs pour les subsides spécifiques à l'encouragement se présentent comme suit :

Avec influence sur le rendement	2012	2013
SCOPES	76'145.07	0.00
Romanian-Swiss Research Programme	0.00	601'509.00
Bulgarian-Swiss Research Programme	9'990.00	40'010.00
Partenariats de recherche avec les pays en développement	980'869.99	0.00
Initiatives ERA	0.00	636.70
Total	1'067'005.06	642'155.70

Avec influence sur les charges	2012	2013
FLARE	0.00	40'604.00
SCOPES	0.00	2'831'227.42
Romanian-Swiss Research Programme	561'509.00	0.00
Swiss Programme for Research on Global Issues for Development / r4d	2'118'589.95	3'931'525.16
Swiss Bilateral Programme	3'000'000.00	6'463'693.00
Initiatives ERA	67'911.25	51'755.17
Total	5'748'010.20	13'318'804.75

3.5.5 Modification des engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux

Les comptes de régularisation passifs pour la participation à des programmes et des accords internationaux se présentent comme suit :

Avec influence sur les charges	2012	2013
Projets de recherche internationaux en suspens évalués positivement	616'924.00	709'688.00
Promotion of Young Talents in ERA	0.00	5'000'000.00
Total	616'924.00	5'709'688.00

3.5.6 Modification des provisions pour engagements découlant de la convention de prestations

Les comptes de régularisation actifs et passifs en lien avec les provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération se présentent comme suit :

Avec influence sur le rendement	2012	2013
Programme doctoral ProDoc	16'092'185.51	7'977'522.90
Programmes nationaux de recherche	717'619.71	0.00
Pôles de recherche nationaux	12'029'638.68	0.00
Europ. & Developing Countries Clinical Trials Partnership	104'276.00	0.00
Total	28'943'719.90	7'977'522.90

Avec influence sur les charges	2012	2013
Programmes nationaux de recherche	0.00	7'290'607.11
Pôles de recherche nationaux	0.00	12'596'413.50
Subsides de retour pour boursières et boursiers	0.00	4'500'000.00
Augmentation des forfaits aux doctorant-e-s	0.00	11'000'000.00
Programmes spéciaux en biologie et médecine	0.00	15'699'837.02
Total	0.00	51'086'857.63

3.5.7 Montant des honoraires versés au Conseil de fondation

Conformément au règlement relatif à l'indemnisation des organes du FNS, notamment le Conseil de fondation, le Comité du Conseil de fondation, le Conseil national de la recherche et les commissions de recherche, les indemnités fixes et les indemnités journalières suivantes ont été versées aux membres du Conseil de fondation :

Indemnisation des membres du Conseil de fondation	2012	2013
Indemnités fixes	28'333.35	30'000.00
Indemnités journalières	73'500.00	43'000.00
Total	101'833.35	73'000.00

3.6 Subsides octroyés pour les exercices futurs

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, le FNS comptabilise les subsides alloués sur plusieurs années sous la forme de tranches, dont seule la première est imputée à l'année comptable en cours. Les tranches accordées pour les années suivantes ne sont comptabilisées que sur l'exercice correspondant. En date du 31.12.2013, les engagements suivants ne figuraient pas dans le bilan et devront être remplis dans les années à venir :

	2014	2015	2016	Total
Projets	228'170'752	100'908'542	400'000	329'479'294
Carrières	64'681'821	36'686'718	13'849'004	115'217'543
Programmes	79'452'675	45'855'894	6'216'655	131'525'224
Infrastructures	13'394'760	8'703'415	210'000	22'308'175
Programmes de tiers	5'444'107	1'781'538	0	7'225'645
Total	391'144'115	193'936'107	20'675'659	605'755'881
Subsides internationaux en €	205'236	26'236	0	231'472

3.7 Valeur d'assurance-incendie des actifs mobiliers et immobiliers

	2012	2013
Mobilier et matériel informatique	4'650'000	5'450'000
Immeubles	24'873'716	24'873'716

3.8 Engagements auprès d'institutions de prévoyance professionnelle

	2012	2013
Caisse de pensions PKG	3'330.90	6'995.60
Publica	423.75	427.25
CPJ/Comedia	970.80	1'191.70
Total	4'725.45	8'614.55

3.9 Prestations gratuites en faveur du FNS

Pour expertiser les requêtes déposées, le FNS recherche des expertes et experts de façon ciblée, en Suisse et à l'étranger. La plupart de ces expertises sont effectuées gratuitement.

3.10 Transactions avec des personnes et organisations liées

En 2013, des subsides d'encouragement d'un montant total de 26,6 millions de francs ont été alloués aux membres du Conseil national de la recherche et des commissions spécialisées, ce qui représente 4,3% des subsides octroyés (2012: 22,7 millions de francs, soit 3,8%). La limite supérieure fixée par le Comité du Conseil de fondation selon l'art. 16, al. 2, lettre k des statuts est respectée.

3.11 Informations sur la mise en œuvre d'une évaluation des risques

En 2013, le FNS a fait une évaluation approfondie des risques encourus, qui a été approuvée par le Comité du Conseil de fondation. Selon cette évaluation et au vu des mesures visant la surveillance et la réduction des risques, aucun risque n'a été identifié, durant l'exercice écoulé, de nature à porter préjudice de manière durable ou substantielle à la situation financière du Fonds national suisse. Selon l'évaluation, aucun risque caractéristique, dans un avenir proche, n'exige un réajustement des valeurs comptables de la fortune et des dettes.

3.12 Evénements postérieurs à la date du bilan

A notre connaissance, il ne s'est produit aucun événement majeur postérieur à la date du bilan qui pourrait influencer les comptes annuels.

4. Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Berne, le 7 février 2014

Contrôle fédéral des finances

sig. Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

sig. André Vuilleumier
Expert-réviseur agréé

Le Conseil de fondation du FNS a approuvé les comptes annuels lors de sa séance du 28 mars 2014.